

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau

-----



## Délibération n° 01-02 du 19 novembre 2020

**REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA CONCEPTION, UNE PARTIE DU FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION ET LE GROS ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT ET LA MAINTENANCE DE QUATRE COLLÈGES SITUÉS À MONTREUIL, AUX PAVILLONS-SOUS-BOIS, À VILLEPINTE ET À STAINS.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 313-29 et suivants,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'article 31 du contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction et le gros entretien-renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Montreuil, aux Pavillons-sous-bois, à Villepinte et à Stains, signé le 4 avril 2012,

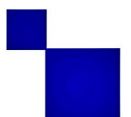
Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le projet de refinancement du contrat de partenariat pour la conception, une partie du financement, la construction et le gros entretien-renouvellement et la maintenance de quatre collèges situés à Montreuil, aux Pavillons-sous-bois, à Villepinte et à Stains, et les projets d'actes y afférents ainsi que leurs annexes et en conséquence :

- APPROUVE les termes du projet d'avenant n°4 au contrat de partenariat et de ses annexes, joints à la présente délibération,
- APPROUVE les termes du projet de convention tripartite refinancement, joint à la présente délibération,
- APPROUVE les termes des projets des quatre actes d'acceptation refinancement, joints à la présente délibération ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer avec la société SEPIA Partenariat l'avenant n°4 au contrat de partenariat et ses annexes ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer avec la société SEPIA Partenariat et Nord LB, agissant en qualité d'agent, la convention tripartite refinancement ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les quatre actes d'acceptation refinancement au bénéfice de Nord LB ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à finaliser, en tant que de besoin, les contrats et actes susvisés, à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer, avec les prêteurs existant, tous les actes nécessaires à la résiliation des conventions tripartites signées le 5 avril 2012 et à la mainlevée des actes d'acceptation existant.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*M. Bluteau*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*